

CAISSE DE PRÉVOYANCE SOCIALE  
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE  
SERVICE GESTION DES RISQUES

Papeete, le 5 juillet 2004

---

BOITE POSTALE N° 1  
TELEPHONE : 41.68.81  
TÉLÉCOPIEUR : 41.68.82  
N° TAHITI : 183707

N/Réf : n° **04805/GDR**  
Affaire suivie par M. Jerry BIRET  
Service Gestion des Risques  
MB/jB

**Madame Isabelle CAMBIEN**  
**Présidente du Syndicat des Infirmiers**  
B.P.. 110714 MAHINA

98709 MAHINA – TAHITI

OBJET : Pièces à fournir par les infirmiers voulant s'immatriculer en tant que remplaçant.

**Madame la Présidente,**

Afin de vous permettre de mieux informer vos adhérents, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les règles de constitution des dossiers des infirmiers remplaçants.

Après s'être inscrit à la C.P.S. afin d'obtenir un D.N., l'infirmier devra se présenter au Service G.D.R. avec :

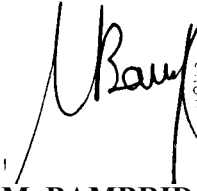
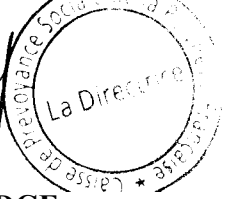
- sa pièce d'identité ;
- une demande écrite adressée à Madame la Directrice de la C.P.S. ;
- son diplôme original, préalablement enregistré à la Direction de la santé et au Greffe du Tribunal ;
- un justificatif de trois années d'exercice en milieu hospitalier.

Le Service G.D.R. lui demandera de remplir une fiche de renseignements et de fournir un spécimen de ses signature et paraphe.

L'infirmier concerné recevra ensuite un courrier lui notifiant l'enregistrement de son dossier remplaçant. Il pourra alors commencer à exercer en tant que remplaçant.

Restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agrèer, **Madame la Présidente**, l'expression de nos sentiments distingués.

**LA DIRECTRICE**

  
  
**M. BAMBRIDGE**

## DÉMARCHES ADMINISTRATIVES de la REMPLAÇANTE INFIRMIÈRE LIBÉRALE

1- TRIBUNAL ADMINISTRATIF : avenue BRUAT PAPEETE

Porte n° R 8

Tel : 41.55.78

- Enregistrer son diplôme d'état ORIGINAL. Celui-ci sera tamponné au recto.
- Une pièce d'identité est obligatoire

2- MINISTÈRE de la SANTÉ : Tel : 48.82.45 Fax : 48.82.42 Immeuble LO (face temple PAOFAI côté montagne)

BP 611 PAPEETE 2<sup>ème</sup> étage

- Enregistrer son diplôme (original)
- Pièce d'identité
- déclarer son domaine professionnel (donc libéral) et son secteur d'activité (tous secteurs : secteur 1, secteur 2 .....)
- donner une adresse professionnelle ( Boite postale )

3- C.P.S : BP 1 PAPEETE Tel : 41,68.68 Caisse de Prévoyance Sociale

A/ Se rendre à la cellule GDR ( 3<sup>ème</sup> étage)

- déposer une photocopie de son diplôme dont l'original a été enregistré à la Direction de la Santé et au Greffe du Tribunal ( + tous documents justificatifs de 3 ans d'exercice en milieu hospitalier ) et se déclarer remplaçante a/c du .....
- ***Avant de commencer tout remplacement***, attendre le numéro d'enregistrement autorisant le début des remplacements.
- Déposer sa signature ( reconnaissance de l'infirmière )

B/ COUVERTURE SOCIALE :

- soit se rendre au bureau des cotisations RNS afin d'obtenir une couverture sociale.
- soit obtenir une couverture sociale privée.

4 -SERVICE des Contributions :

avenue du Commandant Destremeau BP 80 PAPEETE Tel : 46.80.49

- se déclarer en tant qu'infirmière remplaçante pour obtenir une patente ( tarif en fonction de la commune )

(= contribution due par toute personne déployant une activité autre que salariée)

5-obtenir un numéro T.A.H.I.T.I (institut de la Statistique de la P.F) équivalent au numéro SIRET

Tel : 47.34.29 ou 47.34.37

rue édouard AHN PAPEETE (face odysée) immeuble OPAA

6-Avant de signer tout contrat, lire la convention signée entre la C.P.S et le syndicat des infirmières de Polynésie Française.

7-Se signaler de votre installation de remplaçante au Syndicat des Infirmières de Polynésie Française ( Présidente : Mme Isabelle CAMBIEN tel : 43.91.23 Portable : 78.47.75)

Signature des deux parties